

26 SEPTEMBRE 2019

Intervention d'Alain Griset, Président de l'U2P

EN PRÉSENCE DU

Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Éric Woerth



« Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Présidents.

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Merci, Monsieur le Ministre, d'intervenir aujourd'hui parmi nous, en votre qualité de Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

Le projet de loi de finances pour 2020 sera rendu public demain par le Premier Ministre.

Sans vous contraindre à un exposé trop aride, nous avons sollicité votre regard et votre éclairage sur les dispositions qui pourraient avoir un impact important pour nos secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Chacun se souvient que vous avez été ministre du Budget et des comptes publics puis ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, de 2007 à 2010 dans les gouvernements de François Fillon; charge au titre de laquelle vous avez négocié la réforme du système de retraites avec les partenaires sociaux.

Avant de vous céder la parole, j'énoncerai les mesures défendues par l'U2P dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020 en faveur des entreprises de proximité.

*

Tout d'abord celles qui visent à l'équité fiscale et sociale.

Nous demandons la suppression de la majoration du bénéfice imposable à l'impôt sur le revenu pour les entreprises individuelles qui n'adhérent pas à un organisme de gestion agréé.

Nous demandons également de généraliser à l'ensemble des entrepreneurs exerçant en nom propre la possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés.

Nous demandons enfin que pour la même activité exercée, les entrepreneurs aient à acquitter les mêmes charges, quel que soit le statut ou le régime fiscal ou social de l'entreprise.

C'est pourquoi, l'U2P demande notamment que le régime de la micro-entreprise soit limité à deux ans pour tous ceux qui exercent leur activité à titre principal.

*

Concernant le partage de la valeur : le Président de la République en réponse au mouvement des gilets jaunes a fait instaurer une prime pour les salariés.

Celle-ci devrait être reconduite en 2020, sous condition de mise en place d'un accord d'intéressement.

Nous demandons la possibilité pour les chefs d'entreprise employant moins de 21 salariés d'accorder, au moins une fois et d'un montant laissé à l'appréciation du chef d'entreprise, une prime facultative, non assujettie à cotisation sociale, sans condition.

En effet, la mise en place d'un accord d'intéressement reste compliquée pour les plus petites entreprises.

*

Certaines des professions que nous représentons sont soumises à la taxe sur les salaires dont la franchise est aujourd'hui fixée à 1200 euros.



Pour encourager l'emploi dans ces professions, nous soutenons un doublement de cette franchise.

Ceci permettrait de concrétiser nombre de projets d'embauche.

*

Je ne passerai pas en revue toutes les dispositions spécifiques du projet de loi de finances pour 2020 qui concernent chacune de nos professions.

Mais je souhaite attirer votre attention sur celles concernant la construction : suppression progressive du tarif réduit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, modification du Crédit impôt transition énergétique, suppression de la déduction forfaitaire spécifique.

Si ces mesures sont appliquées brutalement, les effets pourraient être désastreux pour des secteurs qui viennent seulement de renouer depuis quelques mois avec un début de reprise, mais dont les marges sont particulièrement réduites.

Notre propos sera de verser au débat parlementaire des idées constructives visant à conforter les entreprises de proximité.

C'est en effet à cette condition qu'elles pourront répondre au défi de redresser notre situation économique.

Monsieur le Ministre, je vous cède la parole. »